

PROCES –VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2019

L'an Deux Mil dix-neuf le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard
LACOEUILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2019

**Présents : M. LACOEUILLE / Mme PELLETIER / M. MIRGALET / Mme MANDIN /
M. BORDES / Mme GIROUX-MALLOT / Mme MALTAT-YAMEOGO / Mme LE
FLOCH / Mme DECELLE.**

Pouvoir : M. EDRICH.

Excusés : M. FOUCAUD / Mme COLLIGNON.

Secrétaire de séance : Mme DECELLE.

**RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE MARCHE « CREATION DE
VITRAUX » DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION GENERALE DE
L'EGLISE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES :**

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, et négociation comme prévu dans la
procédure du marché, l'entreprise VITRAUX DUPUY est retenue pour la création de 2
vitraux pour un montant de 103 676,19 € H.T en complément des travaux en cours dans le
cadre de la restauration générale du chœur du transept et de la crypte de l'église.

Pour ce programme de travaux complémentaires demandé par l'Inspection Générale des
Monuments Historiques, et la sur-location de l'échafaudage nécessaire à la pose des vitraux
neufs soit 1 640,50 € H.T, une participation supplémentaire sera apportée par la DRAC et un
soutien financier complémentaire sera sollicité également auprès des autres partenaires
financiers, Région, Département et CDC.

**CONVENTION VEOLIA POUR LA VERIFICATION DES APPAREILS PUBLICS
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Responsable en matière de protection contre l'incendie, la Commune accepte de signer une
convention avec VEOLIA pour la vérification et l'entretien des 14 poteaux incendie situés sur
le territoire communal. Précédemment cette prestation était assurée par le service
départemental d'incendie et de secours à titre gratuit.

**CONVENTION NAUTILIS POUR LA PRATIQUE DE LA NATATION A L'ECOLE
ELEMENTAIRE :**

Une convention sera signée entre la Commune et la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour permettre à 2 classes élémentaires de bénéficier de 10 séances de natation à Nautilus du 30 Mars au 19 Juin 2020 pour un coût total de 1 074 €.

NOUVELLES CONDITIONS DU CONTRAT DE GROUPE POUR LES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS COMMUNAUX :

Considérant qu'une nouvelle consultation sera lancée en 2021 par le Centre de Gestion pour le compte des collectivités, et que les nouvelles conditions du contrat actuel prévoyant une franchise de 15 % des indemnités journalières, ne concerneront que les sinistres déclarés à compter du 1^{er} Janvier 2020, le Conseil Municipal maintient son adhésion au contrat de groupe Gras Savoye garantissant les risques statutaires des agents affiliés à la CNRACL.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI :

Suite à un départ en retraite, un contrat d'accompagnement dans l'emploi 30 heures par semaine sera conclu pour aider au service technique de la commune à compter du 14 Octobre 2019

BAIL COMMERCIAL LOCAL 17 RUE DU CENTRE :

Conclu à titre précaire pour 1 an, et compte tenu de la bonne marche de son activité de « traiteur, repas, cocktails, plats cuisinés, plateaux repas » le bail signé avec M. DUMONT Stéphane sera transformé en bail commercial (3-6-9) à compter du 1^{er} Novembre 2019.

DEMANDE DE SUBVENTION :

Une subvention communale de 100 € sera accordée pour aider au développement de l'action « Lire et Faire Lire » menée par l'UDAF et la FCOL depuis plusieurs années dans le Département.

Cette action se pratique déjà à l'école maternelle de St Amant où des bénévoles offrent de leur temps libre aux enfants tout au long de l'année scolaire pour stimuler leur goût de la lecture.

POSITION SUR LE PROJET DE REORGANISATION DU RESEAU TERRITORIAL DE LA DGPIF :

A l'unanimité le Conseil Municipal s'oppose au projet de réorganisation en 2022 des postes comptables de la DGPIF qui prévoit dans notre Département la suppression de 11 postes, dont celui de Mansle qui impacte particulièrement notre Commune.

CESSION D'UNE PARTIE DE LA VC « RUE DES HUILIERS »

Après désaffectation de la parcelle considérée en délaissé de voirie et déclassement du domaine public, 1 a 12 ca de la VC « rue des huiliers » qui ne dessert qu'une seule propriété sera vendu après acte notarié à sa charge au propriétaire riverain demandeur, au prix de 6,50 € du m².

QUESTIONS DIVERSES :

- Rentrée scolaire 2019 / 2020 :

Effectif école élémentaire : 119

Effectif école maternelle : 61

- Manifestations à venir :

Inauguration du lavoir de la Brune : 21 Septembre 2019 à 11 heures

Pot départ à la retraite de Jean-Marie BIOJOUX : 4 Octobre 2019

Marché d'Automne organisé par le Comité des Fêtes : 6 Octobre 2019

Troc aux Plantes dans le Cloître de l'Abbaye : 9 Novembre 2019